



Tableau de bord



Les statistiques de la MSA

Septembre 2025

Les bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire au régime agricole au 31 décembre 2024

Christèle LAPORTE

À la fin de l'année 2024, 209 486 personnes bénéficient de la complémentaire santé solidaire (C2S) en métropole. Les effectifs augmentent de 6,6 % en un an. Cette évolution concerne à la fois les bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire à titre gratuit (C2SG), qui représentent 70,0 % du total des bénéficiaires de la C2S et dont les effectifs augmentent de 8,1 %, et les bénéficiaires de la C2S avec participation (C2SP) dont le nombre est en hausse de 3,1 %.

■ Hausse du nombre de bénéficiaires de la C2S au quatrième trimestre 2024

La population bénéficiaire de la C2S et affiliée au régime agricole a augmenté de 1,4 % par rapport au trimestre précédent pour s'établir à 209 486 personnes. Cette hausse est à mettre à l'actif de la C2SG dont les effectifs progressent fortement de 2,2 % après 6,2 % le trimestre précédent. Inversement, le nombre de bénéficiaires de la C2SP baisse pour le deuxième trimestre consécutif, de 0,4 % entre le troisième et le quatrième trimestre 2024 (*tableau 1*).

Le taux de recours à la C2S, calculé par rapport à la population affiliée, est de 6,9 % en métropole, soit le niveau le plus haut jamais enregistré. Mais cette proportion diffère selon le régime : 4,1 % pour les non-salariés et 8,4 % pour les salariés (*graphiques 1 et 2*). L'approche par tranche d'âges montre d'une part, que les taux de recours sont plutôt décroissants avec l'âge et d'autre part, que c'est sur la tranche d'âges des 60 ans et plus que les taux de recours des salariés dépassent de plus de deux fois ceux des non-salariés. L'écart de recours entre ces régimes est également important chez les moins de vingt ans, par contre il est plus resserré pour les classes d'âges intermédiaires (*tableau 2*).

CCMSA - Direction des Statistiques et de la Science des Données
19, rue de Paris - CS 50070 - 93013 BOBIGNY Cedex
<https://statistiques.msa.fr/>

- Directrice de la publication : Nadia Joubert - joubert.nadia@ccmsa.msa.fr
- Rédacteur en Chef : David Foucaud - foucaud.david@ccmsa.msa.fr
- Département Analyses et prévisions des données de santé : Damien Ozenfant - ozenfant.damien@ccmsa.msa.fr
- Rédactrice : Christèle Laporte - laporte.christele@ccmsa.msa.fr
- Pôle Publications et valorisation : Eric Hugues - hugues.eric@ccmsa.msa.fr
- Diffusion : Claudine Gaillard - gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr



Tableau de bord Les statistiques de la MSA

Au régime des non-salariés, le taux de recours augmente de 0,16 point par rapport au trimestre précédent qui avait déjà atteint un niveau record. Il dépasse de 0,87 point celui prévalant pour la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C) juste avant la mise en place de la C2S en septembre 2019.

Au régime des salariés, le taux de recours est supérieur de 0,30 point à celui de septembre 2019, et de 0,05 point à celui du trimestre précédent.

Trois zones territoriales se distinguent, à la fois par un nombre important de bénéficiaires de la C2S, et par des taux de recours à ce dispositif les plus élevés en métropole : le bassin méditerranéen (26,9 % des bénéficiaires et un taux de recours de 14,0 %), l'axe Gironde-Tarn (respectivement 16,0 % et 8,9 %) et le nord de la France (7,9 % et 7,9 %).

Le Grand Ouest concentre également un nombre important de bénéficiaires (7,6 % des bénéficiaires), mais avec un taux de recours de 4,0 %, inférieur à la moyenne nationale de 6,9 %.

Les effectifs croissent ce trimestre sur le Grand Ouest de 2,1 %, soit 0,7 point au dessus de la moyenne nationale (1,4 %). Les augmentations sont plus faibles dans le nord de la France avec 1,2 %, dans le bassin méditerranéen avec 0,9 % et sur l'axe Gironde-Tarn (0,6 % - *carte 1*).

■ Hausse de 8,1 % du nombre de bénéficiaires de la C2S gratuite en un an

Le nombre de bénéficiaires de la C2S gratuite croit de 2,2 % au quatrième trimestre 2024, en hausse pour le troisième trimestre de suite. Sur un an, l'augmentation atteint 8,1 % pour un effectif total de 146 600 personnes. Dans le régime des non-salariés agricoles, l'évolution est spectaculaire avec + 5,4 % sur le trimestre et + 20,4 % en un an. Dans le régime des salariés agricoles, avec 1,4 % ce trimestre, le rebond se confirme après quatre trimestres de baisse entre juin 2023 et mars 2024. Les effectifs croissent de 5,2 % en évolution annuelle. Compte tenu de ces évolutions, la part des non-salariés agricoles parmi les bénéficiaires de la C2S gratuite gagne encore 2,2 points en un an pour s'établir à 21,7 % (*tableau 3*).

Outre les effets démographiques propres aux deux régimes, les évolutions du nombre de bénéficiaires de la C2SG sont liées aux évolutions de la population bénéficiaire du RSA (puisque l'attribution de cette prestation donne un droit automatique à la C2SG pour un an) et à celle sans activité professionnelle (chômage). Le rapprochement de l'évolution de ces séries n'est cependant pas parfait compte tenu des décalages des dates d'ouverture et de fermeture des droits, et de la durée de ces droits. À la fin décembre 2024, le nombre de bénéficiaires du RSA augmente de 16,5 % sur un an dans le régime des non-salariés agricoles et de 8 % dans celui des salariés agricoles. Le nombre de demandeurs d'emploi en catégories A, B, C augmente lui de 2,3 %.

La forte augmentation des plafonds de la C2S (+ 4,6 % au 1er avril 2024), et les diverses actions entreprises par les caisses de MSA pour favoriser le recours aux droits expliquent aussi plus sûrement ces évolutions.

Si la proportion de femmes bénéficiaires de la C2SG est assez proche de celle de la population protégée au régime des non-salariés (43,3 % vs 42,8 %), elle est plus importante dans le régime des salariés (47,3 % vs 43,7 %). Dans les deux régimes, l'âge moyen des femmes bénéficiaires de la C2SG est inférieur à celui des hommes, alors que c'est l'inverse dans la population protégée (*tableau 4*).



Par comparaison avec la population protégée, la classe d'âge des moins de 20 ans est sur-représentée parmi les bénéficiaires de la C2SG. En effet, ils en constituent plus du tiers alors qu'ils ne sont qu'un dixième de la population protégée des non-salariés agricoles et un cinquième de celle des salariés agricoles.

La faible proportion de personnes âgées de 60 ans et plus (16,3 % au régime des non-salariés et 11,4 % au régime des salariés - [tableau 5](#)) s'explique par le montant du plafond des ressources permettant l'obtention de la C2SG (847 € mensuel pour une personne seule) fixé en dessous du plafond du montant de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa – 1 012 € mensuel au maximum).

Comme antérieurement la CMU-C, la C2SG peut être gérée par un organisme complémentaire (OC) ou par la caisse de MSA de l'assuré, selon son choix. La part de la gestion accordée aux caisses de MSA est de 89,6 % au régime des non-salariés, en baisse pour la première fois depuis la mise en place de la C2S, de - 0,3 point sur un an. La part est de 96,2 % au régime des salariés agricoles, plus 0,1 point sur un an ([tableau 6](#)). Cette prépondérance de la gestion par la MSA se retrouve également pour les assurés du régime général dont la gestion est massivement dévolue aux CPAM ([graphiques 3 et 4](#)).

■ Progression de 3,1 % du nombre de bénéficiaires de la C2S avec participation en un an

Avec un effectif de 62 886 personnes, le nombre de bénéficiaires de la C2SP est en baisse de 0,4 % sur le quatrième trimestre 2024. Cette diminution intervient pour le deuxième trimestre consécutif alors que les effectifs ne cessaient de progresser depuis le quatrième trimestre de l'année 2022. Malgré ce fléchissement, la hausse perdure sur une année complète et atteint 3,1 %. Au régime des salariés agricoles, les effectifs sont stables depuis deux trimestres. Sur un an, la hausse est de 5,0 %, portée pour partie par l'un des publics cibles de la C2SP, à savoir les bénéficiaires de l'allocation adulte handicapé (AAH) (+ 2,8 % à fin décembre 2024). Cette hausse s'explique également par celle des bénéficiaires de l'Aspa (+ 8,0 % à fin décembre 2024). Au régime des non-salariés agricoles, le nombre de bénéficiaires de la C2SP baisse à nouveau, de 2,2 % ce trimestre. Le déclin atteint 4,1 % sur un an, entraînée par une baisse plus forte encore des allocataires de l'Aspa (- 12,3 %) dans ce régime ([tableau 7](#)).

La population éligible à la C2SP est plus âgée que celle éligible à la C2SG puisque le montant maximum de l'Aspa est situé entre le plafond de ressources qui permet l'obtention de la C2SG et celui pour l'obtention de la C2SP. Les personnes âgées de 60 ans et plus représentent ainsi 77,4 % des bénéficiaires de la C2SP dans le régime des non-salariés et 52,3 % au régime des salariés, soit des proportions plus importantes que celles parmi la population protégée. Plus nombreuses dans cette tranche d'âges, la part des femmes est en conséquence plus importante que dans le dispositif de la C2SG, avec notamment 59,7 % en C2SP contre 43,3 % en C2SG pour le régime des non-salariés agricoles ([tableaux 8 et 9](#)).

La part de la gestion accordée aux caisses de MSA continue de s'accroître au fil des mois. Ainsi, pour les non-salariés agricoles, la part gérée par les caisses de MSA est passée de 72,3 % à 75,4 % en un an. Pour les salariés agricoles, la gestion par la MSA est encore plus prédominante à 84,2 % (+ 2,2 points en un an) ([tableau 10, graphiques 5 et 6](#)).



LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

I - Liste des tableaux

<u>Tableau 1</u> -	Nombre de bénéficiaires de la C2S par type, au 31 décembre 2024	5
<u>Tableau 2</u> -	Taux de recours à la C2S par rapport à la population protégée, au 31 décembre 2024	5
<u>Tableau 3</u> -	Nombre de bénéficiaires de la C2S gratuite par régime, au 31 décembre 2024.....	7
<u>Tableau 4</u> -	Caractéristiques des bénéficiaires de la C2S gratuite par régime, au 31 décembre 2024	7
<u>Tableau 5</u> -	Nombre de bénéficiaires de la C2S gratuite par régime et tranche d'âge, au 31 décembre 2024	7
<u>Tableau 6</u> -	Nombre de bénéficiaires de la C2S gratuite selon l'organisme gestionnaire par régime, au 31 décembre 2024.....	8
<u>Tableau 7</u> -	Nombre de bénéficiaires de la C2S avec participation par régime, au 31 décembre 2024	9
<u>Tableau 8</u> -	Caractéristiques des bénéficiaires de la C2S avec participation par régime, au 31 décembre 2024	9
<u>Tableau 9</u> -	Nombre de bénéficiaires de la C2S avec participation par régime et tranche d'âge, au 31 décembre 2024.....	9
<u>Tableau 10</u> -	Nombre de bénéficiaires de la C2S avec participation selon l'organisme gestionnaire par régime, au 31 décembre 2024.....	10

II - Liste des graphiques

<u>Graphiques 1 et 2</u> -	Recours à la C2S (CMU-C et ACS antérieurement à nov. 2019) par régime, entre décembre 2018 et décembre 2024	5
<u>Graphique 3</u>	Nombre de bénéficiaires de la CMUC et de la C2SG au régime des non-salariés agricoles, selon l'organisme gestionnaire, entre décembre 2018 et décembre 2024.....	8
<u>Graphique 4</u> -	Nombre de bénéficiaires de la CMUC et de la C2SG au régime des salariés agricoles, selon l'organisme gestionnaire, entre décembre 2018 et décembre 2024	8
<u>Graphique 5</u> -	Nombre de bénéficiaires de l'Aide à la complémentaire santé (ACS) et de la C2SP au régime des non-salariés agricoles selon l'organisme gestionnaire, entre décembre 2018 et décembre 2024.....	10
<u>Graphique 6</u> -	Nombre de bénéficiaires de l'Aide à la complémentaire santé (ACS) et de la C2SP au régime des salariés agricoles selon l'organisme gestionnaire, entre décembre 2018 et décembre 2024	10

III - Carte

<u>Carte 1</u> -	Répartition des bénéficiaires de la C2S par département de résidence et évolution trimestrielle, au 31 décembre 2024.....	6
----------------------------------	---	---



Tableau de bord Les statistiques de la MSA

Nombre de bénéficiaires de la Complémentaire santé solidaire en métropole, au 31 décembre 2024

Tableau 1

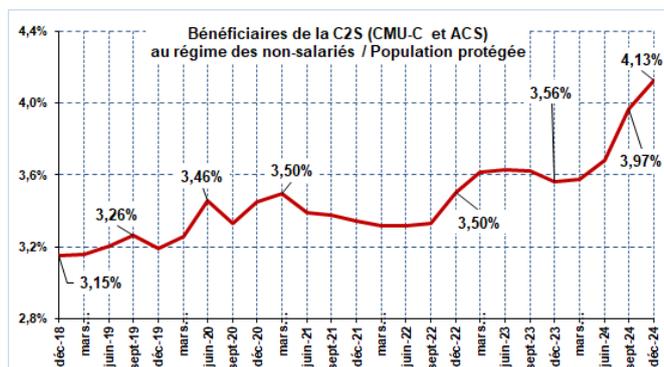
Nombre de bénéficiaires de la C2S par type, au 31 décembre 2024

	Situation au 31 décembre 2024		Evolution	
	Effectifs	Répartition	Annuelle (déc. 2024 / dec. 2023)	Trimestrielle (déc. 2024 / sept 2024)
C2S gratuite	146 600	70,0 %	+ 8,1 %	+ 2,2 %
C2S avec participation	62 886	30,0 %	+ 3,1 %	- 0,4 %
TOTAL	209 486	100,0 %	+ 6,6 %	+ 1,4 %

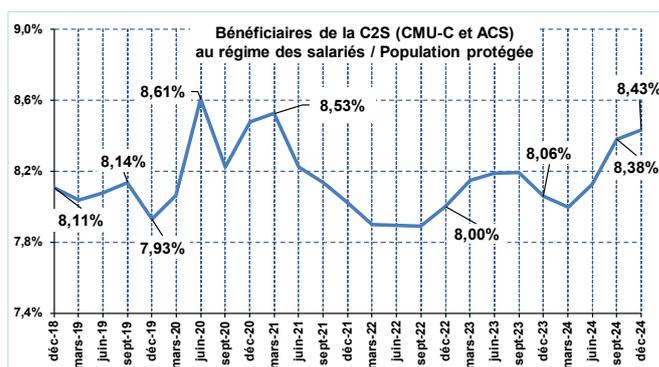
Source : MSA

Graphiques 1 et 2

Recours à la C2S (CMU-C et ACS antérieurement à nov. 2019) par régime, entre décembre 2018 et décembre 2024



Source : MSA



Source : MSA

Tableau 2

Taux de recours à la C2S par régime et tranche d'âge par rapport à la population protégée, au 31 décembre 2024

	Taux de recours à la C2S	
	Régime des non-salariés	Régime des salariés
De 0 à 19 ans	9,6 %	14,5 %
De 20 à 39 ans	6,3 %	6,3 %
De 40 à 59 ans	6,1 %	8,0 %
De 60 à 79 ans	2,4 %	7,6 %
80 ans et plus	2,1 %	4,4 %
TOTAL	4,1 %	8,4 %

Source : MSA



Carte 1

Répartition des bénéficiaires de la C2S par département de résidence et évolution trimestrielle, au 31 décembre 2024

- 1 Nombre de bénéficiaires de la C2S en décembre 2024
- 2 Evolution entre septembre 2024 et décembre 2024 (en %)

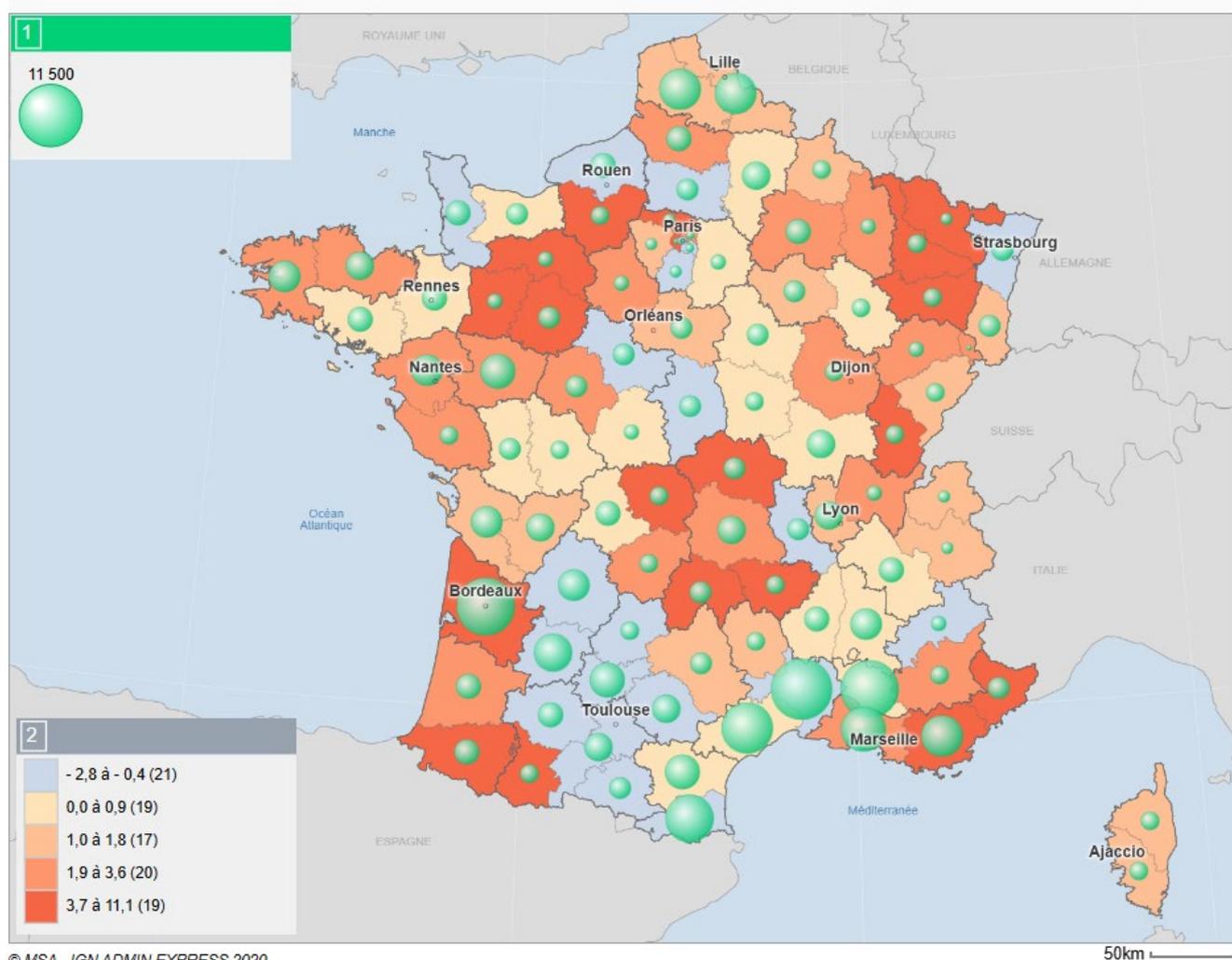




Tableau de bord Les statistiques de la MSA

Nombre de bénéficiaires de la C2S gratuite en métropole par régime et éléments démographiques, au 31 décembre 2024

Tableau 3
Nombre de bénéficiaires de la C2S gratuite par régime, au 31 décembre 2024

	Situation au 31 décembre 2024		Evolution	
	Effectifs	Répartition	Annuelle déc. 2024 / déc. 2023	Trimestrielle (Déc. 2024 / sept 2024)
Régime des non-salariés	31 802	21,7 %	+ 20,4 %	+ 5,4 %
Régime des salariés	114 798	78,3 %	+ 5,2 %	+ 1,4 %
TOTAL	146 600	100,0 %	+ 8,1 %	+ 2,2 %

Source : MSA

Tableau 4
Caractéristiques des bénéficiaires de la C2S gratuite et de la population protégée par régime, au 31 décembre 2024

	Non-salariés agricoles		Salariés agricoles	
	C2S gratuite	Population protégée	C2S gratuite	Population protégée
% de femmes	43,3 %	42,8 %	47,3 %	43,7 %
% d'hommes	56,7 %	57,2 %	52,7 %	56,3 %
Age moyen	38,2 ans	61,5 ans	31,7 ans	43,5 ans
- des femmes	36,7 ans	66,2 ans	30,8 ans	44,1 ans
- des hommes	39,3 ans	57,9 ans	32,5 ans	43,1 ans
Classe d'âge la plus représentée	40 à 59 ans	60 à 79 ans	0 à 19 ans	20 à 39 ans
% individus de moins de 20 ans	27,9 %	9,6 %	37,7 %	18,5 %
% individus de 60 ans et plus	16,3 %	60,6 %	11,4 %	28,9 %

Source : MSA

Tableau 5
Nombre de bénéficiaires de la C2S gratuite par régime et tranche d'âge, au 31 décembre 2024

	Non-salariés agricoles				Salariés agricoles			
	Effectifs	Répartition	Evolution déc. 2024 / déc. 2023	Contribution à l'évolution	Effectifs	Répartition	Evolution déc. 2024 / déc. 2023	Contribution à l'évolution
De 0 à 19 ans	8 870	27,9 %	+ 20,2 %	+ 5,6	43 295	37,7 %	+ 2,9 %	+ 1,1
De 20 à 39 ans	6 185	19,4 %	+ 28,8 %	+ 5,2	27 711	24,2 %	+ 7,7 %	+ 1,8
De 40 à 59 ans	11 568	36,4 %	+ 23,4 %	+ 8,3	30 696	26,7 %	+ 6,7 %	+ 1,8
De 60 à 79 ans	4 385	13,8 %	+ 11,7 %	+ 1,7	12 368	10,8 %	+ 4,8 %	+ 0,5
80 ans et plus	794	2,5 %	- 15,4 %	- 0,5	728	0,6 %	- 7,0 %	- 0,1
TOTAL	31 802	100,0 %	+ 20,4 %	+ 20,4	114 798	100,0 %	+ 5,2 %	+ 5,2

Source : MSA



Tableau de bord Les statistiques de la MSA

Tableau 6

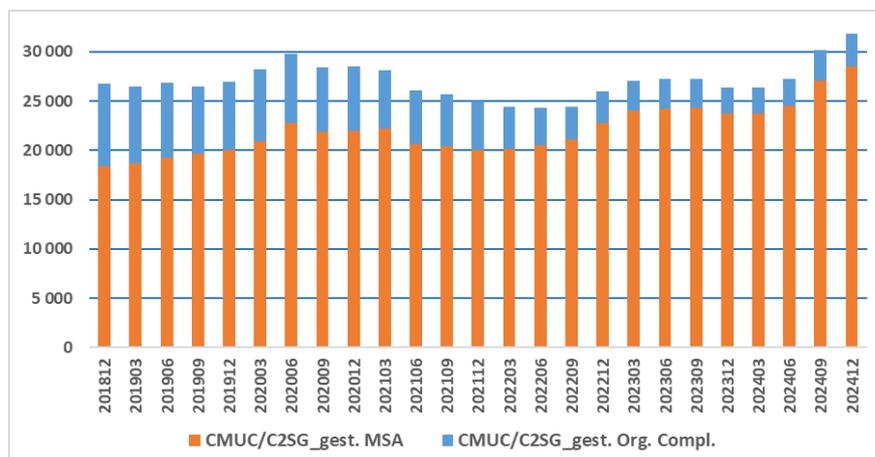
Nombre de bénéficiaires de la C2S gratuite par régime selon l'organisme gestionnaire, au 31 décembre 2024

	Effectifs au 31 décembre 2024		Part des bénéficiaires gérés par la MSA	
	Gestion MSA	Gestion Organisme Complémentaire	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2024
Régime des non-salariés	28 479	3 323	89,9 %	89,6 %
Régime des salariés	110 455	4 343	96,1 %	96,2 %
TOTAL	138 934	7 666	94,9 %	94,8 %

Source : MSA

Graphique 3

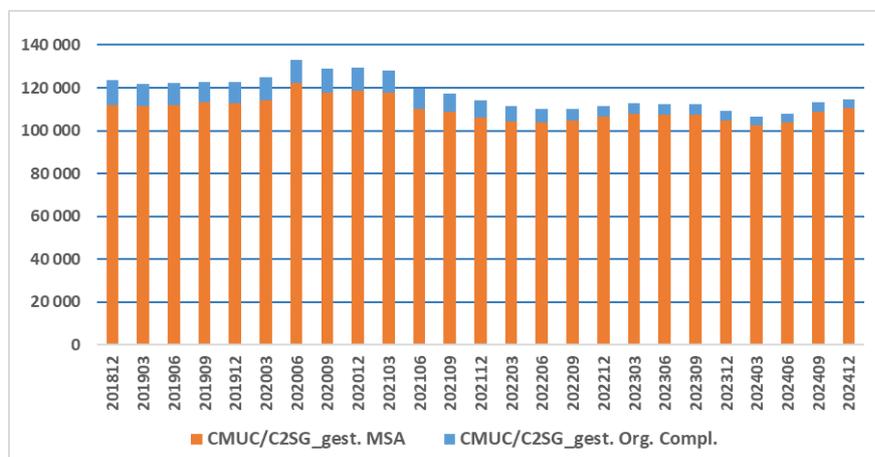
Nombre de bénéficiaires de la CMUC et de la C2SG au régime des non-salariés agricoles, selon l'organisme gestionnaire, entre décembre 2018 et décembre 2024



Source : MSA

Graphique 4

Nombre de bénéficiaires de la CMUC et de la C2SG au régime des salariés agricoles, selon l'organisme gestionnaire, entre décembre 2018 et décembre 2024



Source : MSA



Tableau de bord Les statistiques de la MSA

■ Nombre de bénéficiaires de la C2S avec participation en métropole par régime et éléments démographiques, au 31 décembre 2024

Tableau 7

Nombre de bénéficiaires de la C2S avec participation par régime, au 31 décembre 2024

	Situation au 31 décembre 2024		Evolution	
	Effectifs	Répartition	Annuelle déc. 2024 / déc. 2023	Trimestrielle (déc. 2024 / sept 2024)
Régime des non-salariés	12 355	19,6 %	- 4,1 %	- 2,2 %
Régime des salariés	50 531	80,4 %	+ 5,0 %	+ 0,0 %
TOTAL	62 886	100,0 %	+ 3,1 %	- 0,4 %

Source : MSA

Tableau 8

Caractéristiques des bénéficiaires de la C2S avec participation et de la population protégée par régime, au 31 décembre 2024

	Non-salariés agricoles		Salariés agricoles	
	C2S avec participation	Population protégée	C2S avec participation	Population protégée
% de femmes	59,7 %	42,8 %	48,1 %	43,7 %
% d'hommes	40,3 %	57,2 %	51,9 %	56,3 %
Age moyen	70,2 ans	61,5 ans	52,0 ans	43,5 ans
- des femmes	75,1 ans	66,2 ans	51,7 ans	44,1 ans
- des hommes	62,9 ans	57,9 ans	52,3 ans	43,1 ans
Classe d'âge la plus représentée	80 ans et plus	60 à 79 ans	60 à 79 ans	20 à 39 ans
% individus de moins de 20 ans	7,4 %	9,6 %	18,5 %	18,5 %
% individus de 60 ans et plus	77,4 %	60,6 %	52,3 %	28,9 %

Source : MSA

Tableau 9

Nombre de bénéficiaires de la C2S avec participation par régime et tranche d'âge, au 31 décembre 2024

	Non-salariés agricoles				Salariés agricoles			
	Effectifs	Répartition	Evolution déc. 2024 / déc. 2023	Contribution à l'évolution	Effectifs	Répartition	Evolution déc. 2024 / déc. 2023	Contribution à l'évolution
De 0 à 19 ans	915	7,4 %	- 3,5 %	- 0,3	9 320	18,5 %	- 3,0 %	- 0,6
De 20 à 39 ans	553	4,5 %	+ 4,5 %	+ 0,2	5 312	10,5 %	- 0,9 %	- 0,1
De 40 à 59 ans	1 329	10,7 %	- 0,7 %	- 0,1	9 465	18,7 %	+ 1,9 %	+ 0,4
De 60 à 79 ans	4 323	35,0 %	- 3,1 %	- 1,1	22 287	44,1 %	+ 12,0 %	+ 4,9
80 ans et plus	5 235	42,4 %	- 6,7 %	- 2,9	4 147	8,2 %	+ 4,4 %	+ 0,4
TOTAL	12 355	100,0 %	- 4,1 %	- 4,1	50 531	100,0 %	+ 5,0 %	+ 5,0

Source : MSA



Tableau de bord Les statistiques de la MSA

Tableau 10

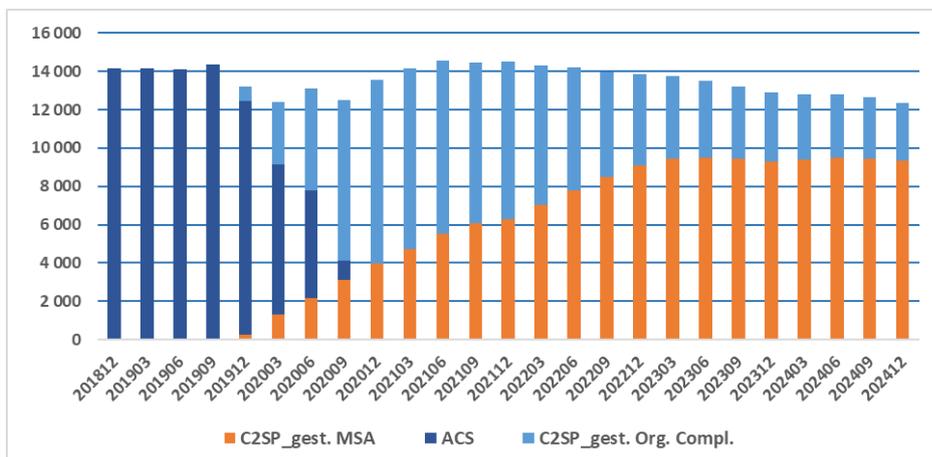
Nombre de bénéficiaires de la C2S avec participation selon l'organisme gestionnaire par régime, au 31 décembre 2024

	Effectifs au 31 décembre 2024		Part des bénéficiaires gérés par la MSA	
	Gestion MSA	Gestion Organisme Complémentaire	Au 31 décembre 2023	Au 31 décembre 2024
Régime des non-salariés	9 318	3 037	72,3 %	75,4 %
Régime des salariés	42 572	7 959	82,0 %	84,2 %
TOTAL	51 890	10 996	80,0 %	82,5 %

Source : MSA

Graphique 5

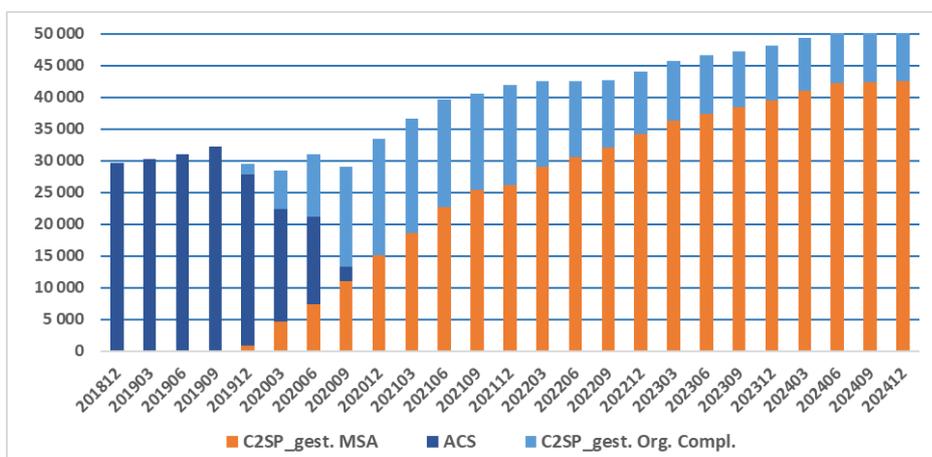
Nombre de bénéficiaires de l'Aide à la complémentaire santé (ACS) et de la C2SP au régime des non-salariés agricoles selon l'organisme gestionnaire, entre décembre 2018 et décembre 2024



Source : MSA

Graphique 6

Nombre de bénéficiaires de l'Aide à la complémentaire santé (ACS) et de la C2SP au régime des salariés agricoles selon l'organisme gestionnaire, entre décembre 2018 et décembre 2024



Source : MSA



DÉFINITIONS

Complémentaire santé solidaire (C2S)	<p>A compter du 1er novembre 2019, la Couverture maladie universelle complémentaire (CMUC) et le dispositif d'aide à la complémentaire santé (ACS) ont été supprimés au profit d'un dispositif unifié : la Complémentaire Santé Solidaire (C2S).</p> <p>La Complémentaire santé solidaire offre la prise en charge de la part complémentaire des soins remboursables par l'assurance maladie, à hauteur de 100 % de la dépense dans la limite du montant remboursable, ainsi que des forfaits de prise en charge spécifiques pour les soins dentaires, l'optique et les audioprothèses.</p> <p>Elle est attribuée, en fonction des ressources du foyer, à titre gratuit ou en contrepartie d'une participation financière dont le montant dépend du nombre de personnes couvertes et de leur âge.</p> <p>Elle est accordée pour une durée d'un an et doit être renouvelée chaque année.</p> <p>Les démarches pour obtenir la C2S sont sans cesse simplifiées afin de faciliter l'accès des personnes éligibles à ce dispositif, notamment les bénéficiaires des minima sociaux :</p> <ul style="list-style-type: none">- attribution automatique de la C2S à titre gratuit aux nouveaux bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA),- bénéfice d'une présomption de droits à la C2S avec participation financière pour les nouveaux bénéficiaires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (Aspa) sauf en cas d'activité professionnelle. Pour les assurés déjà bénéficiaires de l'Aspa, le renouvellement du droit à la C2S est automatique, ils n'ont pas à refaire de demande chaque année si leur situation n'a pas changé.- Information des bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) des bénéficiaires de l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI) de leur éligibilité potentielle à la C2S par leur organisme d'assurance maladie et proposition d'un accompagnement dans leur démarche d'ouverture et de renouvellement du droit à cette protection
C2S gratuite ou sans participation (C2SG)	Peuvent bénéficier de la C2S à titre gratuit, les foyers dont les ressources ne dépassent pas un plafond, ce dernier est modulé en fonction de la taille du foyer (à titre d'exemple, 847 euros par mois pour une personne seule en métropole au 1er avril 2024).
C2S payante ou avec participation (C2SP)	Si les ressources du foyer dépassent le plafond de la C2S gratuite, dans la limite de 35 % (soit 1 144 euros par mois pour une personne seule en métropole



Tableau de bord Les statistiques de la MSA

au 1er avril 2024), chacun de ses membres doit alors s'acquitter chaque mois d'une somme inférieure à 1 € par jour.

Le montant de cette participation mensuelle est fonction de l'âge du bénéficiaire et varie de 8 € pour les moins de 30 ans à 30 € pour les personnes âgées de 70 ans et plus.

Sigles :

- AAH : Allocation aux adultes handicapés
- ACS : Aide au paiement d'une complémentaire santé
- ASI : Allocation supplémentaire d'invalidité
- Aspa : Allocation de solidarité aux personnes âgées
- CMU-C : Couverture maladie universelle complémentaire
- CPAM : Caisse primaire d'assurance maladie
- C2S : Complémentaire santé solidaire
- C2SG : Complémentaire santé solidaire gratuite (ou sans participation)
- C2SP : Complémentaire santé solidaire avec participation
- MSA : Mutualité sociale agricole
- OC : Organisme complémentaire gestionnaire de la complémentaire santé solidaire
- RSA : Revenu de solidarité active
- PPA : Prime d'activité